



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2094

Bâtiment de la Poste Vaise - Lancement de l'opération n° 09037003 de réaménagement de l'ancienne trésorerie - Projet Tiers-lieu AGORA du 9e, et affectation d'une partie de la l'AP 2015-2, programme 00008 - EI 09037

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Rapporteur : M. GODINOT Sylvain

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2094 - BATIMENT DE LA POSTE VAISE - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 09037003 DE REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE TRESORERIE - PROJET TIERS-LIEU AGORA DU 9E, ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE LA L'AP 2015-2, PROGRAMME 00008 - EI 09037 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Bâtiment Poste Vaise - Réaffectation 1^{er} étage ».

Par délibération n° 2022/1811 en date du 7 juillet 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Aménagements Administration générale 2015-2020 », n° 2015-2, programme n° 00008.

Le quartier de Vaise est doté de plusieurs structures culturelles et sociales et associatives, telles que le Théâtre Nouvelle Génération, la Médiathèque de Vaise et le Centre social et culturel Pierrette Augier, PIMMS, Les Petites Cantines, Association Zéro Déchet, Rebooteille... en majorité concentrées autour de Valmy. Le 9^{ème} arrondissement est également riche en structures d'incubation. Il accueille notamment Ronalpia et le Pôle Lyve.

Si toutes ces entités sont impliquées et communiquent régulièrement, un lieu accueillant les habitants, associations, les structures culturelles et celles de l'économie sociale et solidaire (ESS), au sein duquel pourraient se développer des projets communs, est un besoin remonté à de nombreuses reprises.

La Ville de Lyon souhaite favoriser l'engagement citoyen et la vie démocratique de l'arrondissement, en créant un tiers-lieu vivant et concret de la transition sociale et écologique. Ce tiers-lieu permettra de créer du lien entre ses différents occupants et intervenants, et de renforcer des synergies en faveur de l'ESS. Son rayonnement local encouragera de nouvelles initiatives.

Ce projet de tiers-lieu s'articule autour de trois grandes thématiques :

- valoriser la vie associative de l'arrondissement et le lien social, en développant la vie de quartier ;
- favoriser l'émergence et promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire tout en répondant aux besoins territoire ;
- créer un espace de culture, de réflexion, d'engagement – lieu de création, de diffusion des arts et de croisements entre pratiques culturelles professionnelles et amateurs pour l'arrondissement.

L'objectif est de créer des passerelles entre ces 3 univers, facilitées par l'organisation spatiale du lieu. La mutualisation des espaces sera au centre de la philosophie d'occupation du lieu.

En plein cœur de Vaise, deux bâtiments (EI n° 09037) situés place du Marché appartiennent à la Ville de Lyon. Ceux-ci ont été inaugurés le 4 octobre 1974 et conçus par l'architecte Pierre Bourdeix (concepteur entre autres de la Maison de Danse, du pont de la Guillotière, de l'hôtel de ville du 8^{ème} arrondissement) associé à Paul Guillot et Louis Zimmerly.

Le premier bâtiment A, sis 6 place du Marché, est occupé par les services de la Mairie d'arrondissement. Ce bâtiment sera rénové pendant le mandat 2020-2026 et son agencement repensé pour favoriser l'accueil des habitants et les échanges entre les citoyens et les instances démocratiques. Le second (bâtiment B), sis 4 place du marché, est composé de deux niveaux et accueillera le tiers-lieu décrit dans ce rapport. Une partie est actuellement occupée par la Poste, par une maison médicale de garde et par des associations. Cependant, un espace (490 m²) autrefois occupé par la Trésorerie Publique est vacant et nécessite des travaux de mises aux normes, de rénovation pour permettre une occupation immédiate et transitoire qui préfigurera une partie de l'usage de ces lieux.

Le projet de tiers-lieux comporte ainsi deux phases préalables à sa création :

- la rénovation sommaire des espaces vacants du 1^{er} étage (490m²) et leur mise aux normes d'établissement recevant du public (ERP). Cette phase de travaux vise notamment à remettre en conformité électrique, reprendre les sanitaires et l'éclairage, déposer des cloisons mobiles, changer des sols et faux-plafonds, et enfin créer une issue complémentaire d'évacuation à cet ERP.
- la conduite d'une étude visant à déterminer les usages, le modèle économique et les éléments programmatiques d'occupation des espaces dont la gestion a été transférée à la mairie du 9^{ème} (hors locaux occupés par la Poste et par la Maison médicale de garde).

Cette opération d'un montant de 250 000 € sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 00008.

Les marchés travaux, de coordination de sécurité et protection de la santé, de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021 et n° 2022/1811 du 07 juillet 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 09037003 « Réaménagement de l'ancienne trésorerie - projet de Tiers-lieu AGORA du 9^{ème} » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2, programme n° 00008.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon - programme 00008, AP n° 2015-2, opération n° 09037003 et imputée aux chapitres 20, 21 et 23, et autres, fonction 348, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - Année 2022 : 200 000 €;
 - Année 2023 : 50 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions éventuelles auprès de l'État, auprès de la Région, mais aussi toutes subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. À cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET